

3 SEPTEMBRE 2021

MESURES SANITAIRES



Les mesures pourraient être révisées à tout moment suite à une décision de l'AMJ ou des directives imposées par la Santé publique.

1. Lavage des mains obligatoire à l'entrée de l'AMJ et des locaux.
2. Désinfection des locaux et surfaces de contact.
3. Il vous est permis de reconduire votre enfant à l'intérieur et de patienter dans la salle d'attente et ce, dans le respect des mesures sanitaires.
4. Entrées et sorties par la porte A (pas de circulation à sens unique).
5. Maximum de 25 personnes par local (ou moins selon la taille).
6. Port du masque obligatoire lors des déplacements (10 ans et +).
7. Dans les locaux, distance d'un mètre (ou deux pour le chant et instruments à vent), présence d'un séparateur ou port du masque.
8. Malgré que le passeport vaccinal ne s'applique pas à l'AMJ, nous demandons aux personnes de 13 ans et plus qui ne sont pas doublement vaccinés de porter le masque en tout temps (ou de conserver une distance de deux mètres si ce n'est pas possible à cause de l'instrument.)